

30
ANS
TOUT
JUSTE
LAVI

CENTRE GENEVOIS
DE CONSULTATION
POUR VICTIMES
D'INFRACTIONS

AGPSY

ASSOCIATION GENEVOISE DES PSYCHOLOGUES
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION SUISSE DES PSYCHOLOGUES

VICTIMES DE VIOLENCES: PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE ET ENJEUX JUDICIAIRES COLLOQUE DU VENDREDI 7 JUIN 2024, 9H-17H

PROGRAMME

La personne victime de violence présente souvent des séquelles physiques et psychologiques importantes qui la conduisent à consulter pour obtenir des soins spécialisés. Si elle a subi une infraction pénale et qu'une action en justice est ouverte, la procédure complexifie le suivi thérapeutique et sollicite un accompagnement sur des sujets complexes qui ne sont pas forcément connus des professionnel·les de la santé.

Durant la procédure pénale, pour pouvoir mieux fonder la conviction des juges ou encore pour réclamer une indemnisation financière, des données médicales sont requises, sous forme de témoignage ou d'attestation écrite. Leur contenu et leur forme sont essentiels pour la défense de la personne concernée, dont l'âge mais aussi les troubles qu'elle manifeste, sont autant de points déterminants sur le plan judiciaire.

Lors de cette journée, vous apprendrez à :

- identifier les principales étapes de la procédure pénale;
- connaître la place que la victime y occupe, ses droits, et les modalités de la justice, si la victime ou l'auteur est mineur·e;
- comprendre les besoins de la justice pénale en matière d'appréciation des preuves et de crédibilité des parties;
- mieux prévenir, prendre en charge et retranscrire les reviviscences post-traumatiques dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Cette journée est organisée par le Centre de consultation genevois pour les victimes d'infractions (Centre LAVI) et l'Association genevoise des psychologues (AGPsy).

dès 8H15 Accueil pour l'enregistrement

9H00 Mission et prestations de l'aide aux victimes

Muriel Golay, directrice du Centre LAVI de Genève

9H40 Principales étapes et exigences de la procédure pénale vis-à-vis des victimes

Lorella Bertani, avocate au barreau, spécialisée dans la défense des victimes de violences sexuelles et physiques

11H15 Attestations pour la justice : de la reconnaissance des personnes victimes à une meilleure compréhension de la violence en couple

Retour d'expérience de l'association AVVEC

Béatrice Cortellini, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, directrice de l'association Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)

12h30-13h30 Pause repas

13H30 Audition des victimes mineures et analyses de crédibilité demandées par la justice : modalités et enjeux

Emmanuelle Granzotti, psychologue-psychothérapeute, spécialiste des auditions EVIG au sein de la cellule Psyau de la police genevoise

15H00 Enjeux cliniques et judiciaires des reviviscences post-traumatiques : prévention, repérage, prise en charge et transcription

Hélène Romano, D^{re} en psychopathologie-HDR, D^{re} en droit privé et Sciences criminelles, psychothérapeute

16H45 Perspectives et conclusion

D^{re} Katia Schenkel, Vice-présidente et responsable commission Psychologie d'urgence AGPsy, Magali Volery, Responsable commission Psychothérapies AGPsy

LIEU: Hôtel Royal / Rue de Lausanne 41-43 / CH-1201 Genève

PRIX: CHF 160.-. Tarif étudiant·e: CHF 80.-.

Une collation matinale, les pauses café et le repas de midi sont inclus dans le prix.

PUBLICS CIBLES: cette journée de formation est prioritairement destinée aux psychologues mais elle est ouverte à tous les professionnel·les des domaines de la santé, du social ou du droit.

INSCRIPTION: Jusqu'au 22 mai 2024. Formulaire en ligne. Veuillez svp cliquer

ici

Le nombre de places est limité, la priorité sera donnée aux personnes par ordre d'inscription.

Les modalités de paiement seront transmises par email aux personnes inscrites.

Pour toute information supplémentaire: agpsy@psy-ge.ch